

21/01/80
 MINISTRE DES AFFAIRES
 ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
 SECRETARIAT FEDERAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
 Travail-Démocratie-Paix

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
 TRATIVES ET DE LA PLANIFICATION
 DIVISION DU PERSONNEL

DECRET n° 80/056 du 2/02/80
 portant nomination du personnel
 Diplomatique en qualité d'Attachés

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
 CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
 REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
 DU CONSEIL DES MINISTRES,

V I S A S :

DFP : Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut
 commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la
 République ;
 Vu le Décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de
 rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires et
 assimilés en poste à l'étranger et aux ambassadeurs itinérants ;
DB : Vu le Décret n° 78/148 du 1er Mars 1978 fixant les attri-
 butions et portant réorganisation des structures du Ministère des
 Affaires Etrangères et de la Coopération ;
 Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
 des membres du Conseil des Ministres ;
 Le Conseil des Ministres entendu :
DOE : Vu le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant restruc-
 turation des ambassades de la République Populaire du Congo ;

DECRETE :

Article 1er. - Le personnel diplomatique désigné ci-après est nommé
 aux Ambassades suivantes pour y servir en qualité d'Attachés :

Ambassades	Noms et Prénoms	Fonctions	Grade
<u>Zger</u>	NGOMA MOUNOUA	Attaché Financier	Agent Spécial des SAI
<u>Bangui</u>	BOUNKOUTA Grégoire	Attaché Financier	Aide Comptable
<u>Berlin</u>	NGOUANDA Georges	Attaché Culturel	
<u>Bonn</u>	EBOSSO Mathieu	Attaché	Conducteur Principal d'Agriculture
<u>Bucarest</u>	NGANDZALI Joseph	Attaché Culturel	Instituteur Adjoint
<u>Bruxelles</u> ...	MBOULOUKOUÉ Désiré	1e Attaché	Agent SNE
	ZEHEKE Marcel	2e Attaché	
	LIKOKO-EGBOLOLO	3e Attaché	Secrétaire d'Adminis- tration
<u>Conakry</u>	MADZOU Jean-Claude	Attaché	Instituteur
<u>La Havane</u> ..	NGABIE Antoine	Attaché	M.I.S.E.

11

./.

Ambassades	Noms et Prénoms	Fonctions	Grade
<u>Kinshasa</u>	YILLI Jean-Ernest	1e Attaché	M.I.S.E.
	NGOULOUBI Frédéric	2e Attaché	
<u>Libreville</u> .	BITEKE Jean Paul	Attaché	
<u>Luanda</u>	GASSAKI Joseph	1e Attaché Financier	Ministère Finances
	YALLA Paul	2e Attaché Adminis- tratif	Secrétaire d'Admi- nistration
<u>Moscou</u>	SEMET Faustin	Attaché Financier	Comptable
<u>Yaoundé</u>	ANGO Emile-Gentil	Attaché	Instituteur Adjoint

Article 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération; le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux ; le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés aux Ambassades énumérées ci-dessus, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.-

BRAZZAVILLE, le 2 Février 1980

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA

Colonel Denis BASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,

Pierre N Z E.-

Pour Le Ministre des Finances,
Le Ministre du Plan

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	2
Cab/PM	2
DPT RELATIONS EXTERIEURES	2
M.A.E.C.	2
AMBASSADES	17
DFP	2
DB	2
DCF	2
SGCM	2
INTERESSES	18
JORPC	1

Pierre MOUSSA.-